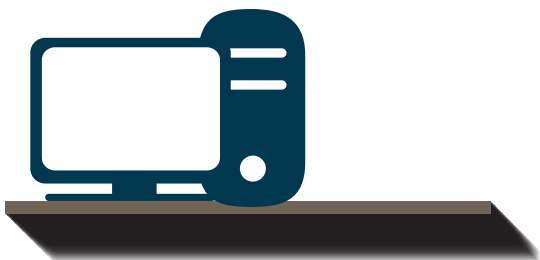


Les rythmes scolaires

Une réforme à l’agenda ?





INFOS

Toutes nos publications sont disponibles gratuitement :

- En téléchargement, depuis l'adresse internet de notre ASBL :

www.cpcp.be/etudes-et-prospectives

- En versions papier, vous pouvez les consulter dans notre Centre d'Archives et de Documentation situé :

Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles

T : 02/238 01 27 - M : info@cpcp.be



INTRODUCTION

L'école du XXI^e siècle est bien différente de l'école du siècle dernier. Non seulement, elle s'est vue attribuer, en plus de l'instruction, des missions d'éducation globale et d'accueil extra-scolaire¹, mais en plus, l'agenda scolaire se base sur des héritages du passé qui sont en décalage avec les rythmes actuels.



Depuis vingt ans déjà, les politiques ont posé ce constat. Or, bien que la question d'une réforme des rythmes scolaires revienne régulièrement à l'agenda parlementaire, rien n'a encore abouti sur le plan législatif.

Dans cette analyse, nous essayerons de définir cette notion de « rythmes scolaires » et de comprendre ce qu'elle implique. Nous expliquerons ensuite les raisons pour lesquelles une réforme est envisagée et la façon dont nos politiques pourraient réaménager l'agenda scolaire afin d'obtenir une meilleure qualité de vie pour les élèves. Enfin, après avoir analysé les réformes menées dans certains pays de l'OCDE, nous verrons où en est le débat actuel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹ GRAFFE, J.-P., et al., *Commission des rythmes scolaires : Rapport final*, s.l., s.e., 4 octobre 1991.

I. RYTHMES SCOLAIRES : DIFFÉRENCIATION ENTRE TEMPS SCOLAIRE ET RYTHME D'APPRENTISSAGE

Il est tout d'abord primordial de définir la notion de « rythmes scolaires ». En effet, celle-ci est vaste et peut être perçue de diverses manières. Selon la Ligue des Familles, ce terme « détermine les rythmes d'apprentissage, l'équilibre des activités et la cohérence des savoirs »².

En réalité, ce terme regroupe deux problématiques différentes.

Tout d'abord, il peut désigner les temps scolaires, à savoir le découpage et l'organisation des journées d'école, la durée des cours, la répartition des vacances. Il s'agit donc des emplois du temps et calendriers scolaires. Selon la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), ils « correspondent à l'alternance des moments d'activité scolaire et de repos imposés à l'enfant par l'adulte. »³ Il s'agit alors d'une rythmicité artificielle.

La notion de rythme scolaire peut également désigner le rythme d'apprentissage de l'élève. Ce rythme d'apprentissage relève « des processus physiologiques, physiques, et psychologiques des enfants et adolescents en situation scolaire. Il s'agit donc d'une rythmicité naturelle. »⁴

Le rythme scolaire peut dès lors soit se baser sur une rythmicité artificielle imposée à l'enfant, soit se rapprocher des facteurs internes, chronobiologiques et chronopsychologiques, propres à l'enfant. La question aujourd'hui est donc de concilier ces deux rythmicités afin que le rythme naturel de l'enfant s'accorde au mieux avec son emploi du temps.⁵

² *Le sens du rythme. Rythmes scolaires, biologiques et psychologiques de l'enfant et de l'adolescent*, Bruxelles, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), Coll. « Les Analyses de la FAPEO », juillet 2008. http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/archives/sens_rythme.pdf

³ TESTU, F., FONTAINE, R., *L'enfant et ses rythmes : pourquoi il faut changer l'école ?*, Paris, Calmann-Levy, 2001.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

II. LA QUESTION DES RYTHMES SCOLAIRES : HISTORIQUE ET RAISONS DE CETTE REMISE EN QUESTION

La question n'est pas neuve. Déjà en 1991, une Commission des rythmes scolaires, menée par le Ministre de l'Enseignement Grafé et regroupant ministres de l'enseignement, pouvoirs organisateurs, syndicats, parents et experts, avait commencé à se pencher sur la question. Celle-ci a posé le constat que le fonctionnement de l'école avait connu de nombreux changements.

“ *Il a aujourd'hui été démontré qu'une meilleure adaptation du temps scolaire au rythme naturel de l'enfant avait une influence favorable sur les performances scolaires.* ”

En effet, selon cette Commission, le temps scolaire n'a cessé de diminuer (400 demi-jours en 1954, contre 327 en 1991), alors que le volume de matière n'a cessé de croître. De plus, la Commission a remis en question le cloisonnement des contenus, empêchant de donner du sens à ce que l'enfant apprend. Elle a également mis le doigt sur les nouvelles fonctions que l'école s'est vue peu à peu assigner, des missions d'éducation globale et d'accueil extrascolaire qui sont difficiles à assumer.

Historiquement, notre système est la résultante de traditions religieuses ainsi que d'us et coutumes dont nous avons hérité depuis plusieurs générations. Il était ainsi habituel que les enfants d'agriculteurs puissent être libérés (en été) afin d'aider aux moissons. De même, les fêtes catholiques faisaient partie intégrante du calendrier. Nous avons donc continué à nous baser sur cet héritage du passé, quand bien même celui-ci ne correspond plus aux besoins et au rythme actuels⁶.

Or, il a aujourd'hui été démontré qu'une meilleure adaptation du temps scolaire au rythme naturel de l'enfant avait une influence favorable sur les

⁶ Le sens du rythme. Rythmes scolaires..., op. cit.

performances scolaires⁷. Les êtres humains sont en effet porteurs de deux types de rythmes : les rythmes biologiques (besoin de manger, de dormir, etc.) et psychologiques (variations de l'activité intellectuelle et des capacités d'attention). Selon l'Institut national de la Santé et de la Recherche médicale, « les facultés d'adaptation des humains sont d'abord étroitement tributaires de phénomènes-clés qui se reproduisent identiques à eux-mêmes toutes les vingt-quatre heures (rythmes circadiens) et au cours de la journée (rythmes ultradiens) ». Concrètement, l'être humain suit « un rythme de vingt-quatre heures et un rythme de jour en jour et, pour qu'un apprentissage ait un sens aux yeux de l'enfant ou de l'adolescent, il faut qu'il colle à cette rythmique »⁸.

À l'inverse, si l'on ne tient pas compte du rythme naturel de l'enfant, les risques sont bien réels. Étant donné que « nous fonctionnons comme des moteurs à deux temps, un temps de travail [et] un temps de repos », [...] dès que le repos ne parvient plus à récupérer l'énergie dépensée pendant le travail (...), la fatigue s'installe »⁹. René Clarisse, psychologue à l'Université de Tours, met en garde : « De plus en plus d'enfants souffrent de troubles du sommeil. Cela génère une plus grande irritabilité, des phénomènes de violence et des situations d'apathie. On fait supporter aux enfants des journées de plus en plus importantes. »¹⁰ Un constat que partage Elisabeth Locard, médecin : « Le déficit en sommeil nocturne se traduit par une non-vigilance, voire une somnolence, des faibles capacités d'attention, surtout en début de matinée, et d'autre part, par de faibles performances des enfants aux tests et tâches scolaires. Sans qu'on puisse établir de façon sûre une relation de cause à effet, les troubles du sommeil apparaissent également comme plus fréquents chez les enfants présentant des signes d'hyperactivité et un déficit de l'attention. »¹¹ Elle met également en garde : « Le mode de vie imposé aux enfants dans les sociétés développées, l'usage de la télévision, les éloignent de plus en plus d'un rythme

⁷ PEPIN, L., *Calendrier et rythmes scolaires dans l'Union européenne*, Bruxelles, EURYDICE : le réseau d'information sur l'éducation en Europe, 1995, p.5.

⁸ *Le sens du rythme. Rythmes scolaires...*, *op. cit.*

⁹ MOURAUX, D., *Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires*, Bruxelles, De Boeck, 1992

¹⁰ CENTOFANTI, Ch., « Rythmes scolaires : « Sur le plan biologique, l'idéal c'est l'école le samedi ». Entretien avec René Clarisse », *VOUSNOUSILS*, L'e-mag de l'éducation, 1^{er} juin 2012. <http://www.vousnousils.fr/2012/06/01/rythmes-scolaires-sur-le-plan-biologique-l%E2%80%99ideal-c%E2%80%99est-l%E2%80%99ecole-le-samedi-527968>

¹¹ LOCARD, E., « L'écolier et son sommeil » : <https://sommeil.univ-lyon1.fr/articles/cfes/sante/ecolier.php>

biologique de type rural où le synchronisateur naturel est l'alternance jour/nuit et où l'exercice physique est intégré naturellement à la vie de tous les jours. Ce bouleversement des rythmes de vie s'accompagne de divers troubles plus ou moins dépendants les uns des autres : déficit chronique de sommeil, déficit de l'attention, hyperactivité, obésité. »¹²

De ces constats découle la nécessité d'une meilleure conciliation entre rythme artificiel et rythme naturel. Françoise Delormas, médecin à Grenoble, insiste sur ce point : « L'existence de moments de plus grande vigilance, de plus grande disponibilité à l'égard de certaines activités intellectuelles, en particulier l'acquisition de nouvelles connaissances, a tout avantage à être mieux connue à la fois par les parents, les enseignants et les responsables de l'organisation de la vie scolaire. Le respect des rythmes des enfants permettrait à la fois une meilleure efficacité, un meilleur confort pour tous, et surtout une égalisation des chances de réussite scolaire. »¹³

“ *Le rythme scolaire actuel tient pour l'instant peu compte de ces paramètres, et laisse peu de place aux activités physiques ainsi qu'au temps de repos. ”*

III. UN RYTHME SCOLAIRE IDÉAL ?

On estime que les capacités journalières de travail intellectuel s'élèvent à deux heures par jour pour un enfant de six à huit ans, à trois heures par jour entre huit et dix ans, et à cinq heures par jour à l'âge de douze ans. De plus, on remarque que le niveau d'attention des enfants fluctue au cours de la journée, et que certaines heures sont privilégiées. On observe ainsi qu'après un creux entre 8 heures et 9 heures (en raison généralement d'un manque de sommeil ou d'un réveil tardif), le niveau de performance s'élève en fin de matinée, pour atteindre un pic entre 11 heures et midi. Après le dîner, l'attention et les performances intellectuelles sont plus faibles, mais s'améliorent ensuite à nouveau pour atteindre

¹² LOCARD, E, *op. cit.*

¹³ DELORMAS, F., « Le sommeil et les rythmes de l'enfant » : <https://sommeil.univ-lyon1.fr/articles/cfes/sante/rythmenf.php>

un pic vers 16 heures. En 1991, la Commission des rythmes scolaires établissait déjà le constat suivant : « L'équilibre journalier entre temps forts et temps faibles, la récupération quotidienne sont bien plus importants que les vacances et congés »¹⁴. Elle ajoutait qu'une bonne partie de la fatigue de l'élève provient du manque de mouvement : jeu, sport, travaux manuels, etc. Bien que des initiatives allant dans ce sens se multiplient dans certaines écoles, le rythme scolaire actuel tient pour l'instant peu compte de ces paramètres, et laisse peu de place aux activités physiques ainsi qu'au temps de repos.

Sur l'ensemble de la semaine, le plus mauvais jour en termes de performance serait le lundi, car les week-ends interrompent le rythme de l'élève et nécessitent un effort de remise en route. De plus, sur l'ensemble de l'année scolaire, les semaines de congés sont inégalement réparties. Certaines périodes d'école sont plus longues que d'autres et sont donc synonymes de grande fatigue. C'est particulièrement le cas vers la fin février et le mois de mars. Selon François Testu, « pour qu'ils soient récupérateurs, les congés devraient durer deux semaines, dont l'une pour se déshabituer de son emploi du temps scolaire »¹⁵. En résumé, les « petites » vacances sont trop courtes, et les « grandes » vacances trop longues.

“ Les « petites » vacances sont trop courtes, et les « grandes » vacances trop longues. ”

Vers quel horaire et quel agenda faudrait-il dès lors tendre ? Dans l'idéal, après un accueil, la matinée serait consacrée à l'apprentissage. Après le repas de la mi-journée, l'élève aurait le choix entre différentes activités au sein de l'école (activités pédagogiques, recherches en bibliothèque, etc.). Le reste de l'après-midi serait consacré à des ateliers diversifiés, afin de donner à l'élève l'occasion de décroiser les matières apprises le matin. Après le temps scolaire, des activités libres ou de soutien pourraient être organisées de 16 heures à 17 heures 30. La FAPEO recommande également diverses autres mesures : des séquences de nonante minutes afin d'optimiser les cours, et une alternance des activités cognitives et motrices. Ces recommandations iraient dans le sens des conclusions tirées par la Commission des rythmes scolaires, qui déplorait la « répartition inéquitable du temps scolaire », ainsi que « le cloisonnement des

¹⁴ GRAFFE, J.-P., et al., *op. cit.*

¹⁵ *Le sens du rythme. Rythmes scolaires...*, *op. cit.*

contenus, qui ralentit l'accès à la compréhension ».

En ce qui concerne les congés scolaires, c'est en théorie une alternance de sept semaines d'école suivies de deux semaines de vacances qui est à privilégier. Cela permettrait de raccourcir certaines périodes trop longues, et d'écourter les grandes vacances, tout en offrant aux enfants des congés plus récupérateurs.

Tableau FAPEO¹⁶

Rythmicité artificielle	Rythmicité naturelle
Organisation du rythme scolaire d'après : <ul style="list-style-type: none">- Le calendrier scolaire ;- les fêtes catholiques ou culturelles ;- les coutumes ;- etc.	Organisation du rythme scolaire d'après : <ul style="list-style-type: none">- les données de la chronobiologie (alternance jour-nuit, les saisons, etc.) ;- les données de la chronopsychologie ;- l'âge de l'enfant ;- etc.

IV. LES AUTRES PAYS DE L'OCDE

Il est intéressant d'effectuer une comparaison avec d'autres pays de l'OCDE¹⁷. D'après une étude de 2011¹⁸, en Belgique francophone, les élèves passent en moyenne 7 700 heures en classe entre sept et quatorze ans, contre 6 732 en moyenne dans les pays de l'OCDE¹⁹. Seules l'Italie et l'Australie nous dépassent. Toutefois, quantité n'est pas nécessairement synonyme de qualité, si l'on cor-

¹⁶ *Le sens du rythme. Rythmes scolaires...*, *op. cit.*

¹⁷ L'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique, qui regroupe 34 pays développés, publie régulièrement des perspectives et des statistiques comparatives, notamment en matière d'enseignement.

¹⁸ OCDE (2011), « Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? », dans *Regards sur l'éducation 2011 : Panorama, Éditions OCDE*. : http://dx.doi.org/10.1787/eag_highlights-2011-29-fr

¹⁹ BO, ST., « L'école peine à trouver son rythme », *La Libre Belgique*, 15 avril 2013.

règle ces chiffres et ceux des derniers tests PISA organisés en 2012²⁰. En effet, malgré un nombre supérieur d'heures passées sur les bancs de l'école, on observe en effet que les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles obtiennent des résultats en-dessous de la moyenne dans la plupart des matières²². A l'inverse, les élèves finlandais suivent un nombre d'heures de cours bien inférieur à la moyenne de l'OCDE²³, « ce qui n'empêche pas le système éducatif finlandais d'être parmi les plus performants d'Europe »²⁴.

Le débat sur les rythmes scolaires ne se limite pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres pays se posent eux aussi la question de l'organisation du temps scolaire. Ainsi, la France a récemment été le théâtre d'une réforme d'envergure, passant de quatre jours d'école à quatre jours et demi par semaine en 2013. Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, a en effet décidé d'ajouter une demi-journée par semaine, fixée au mercredi matin (ou le samedi matin si la commune le souhaite et bénéficie d'une dérogation)²⁵. La journée d'école a quant à elle été raccourcie. En outre, une journée d'enseignement ne peut désormais excéder cinq heures trente. Par ailleurs, le projet d'organisation de l'école peut inclure des activités pédagogiques complémentaires, ce qui est préconisé par le décret. Le rythme des vacances scolaires est cependant resté inchangé.

²⁰ BELGA, « Des résultats PISA encourageants selon Schyns », *La Libre Belgique*, 3 décembre 2012 ; <http://www.lalibre.be/actu/belgique/enseignement-des-resultats-pisa-encourageants-selon-schyns-529dfe98357004c37c85190d>

²¹ Toutefois, les tests PISA sont parfois controversés. Les critiques rappellent la difficulté de comparer des systèmes éducatifs différents et donc d'exploiter les résultats de ces tests.

²² Les chiffres de l'OCDE sur le temps passé en classe sont confirmés par le rapport 2014. En effet, on y apprend que les élèves francophones suivent en moyenne 849 heures/an dans l'enseignement secondaire (contre 794 heures/an pour la moyenne OCDE) et 971 heures/an dans le premier cycle du secondaire (contre 905 heures/an pour la moyenne OCDE). Source : OCDE (2014), « Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? », dans *Regards sur l'éducation 2014 : Panorama*, Éditions OCDE : http://dx.doi.org/10.1787/eag_highlights-2014-23-fr

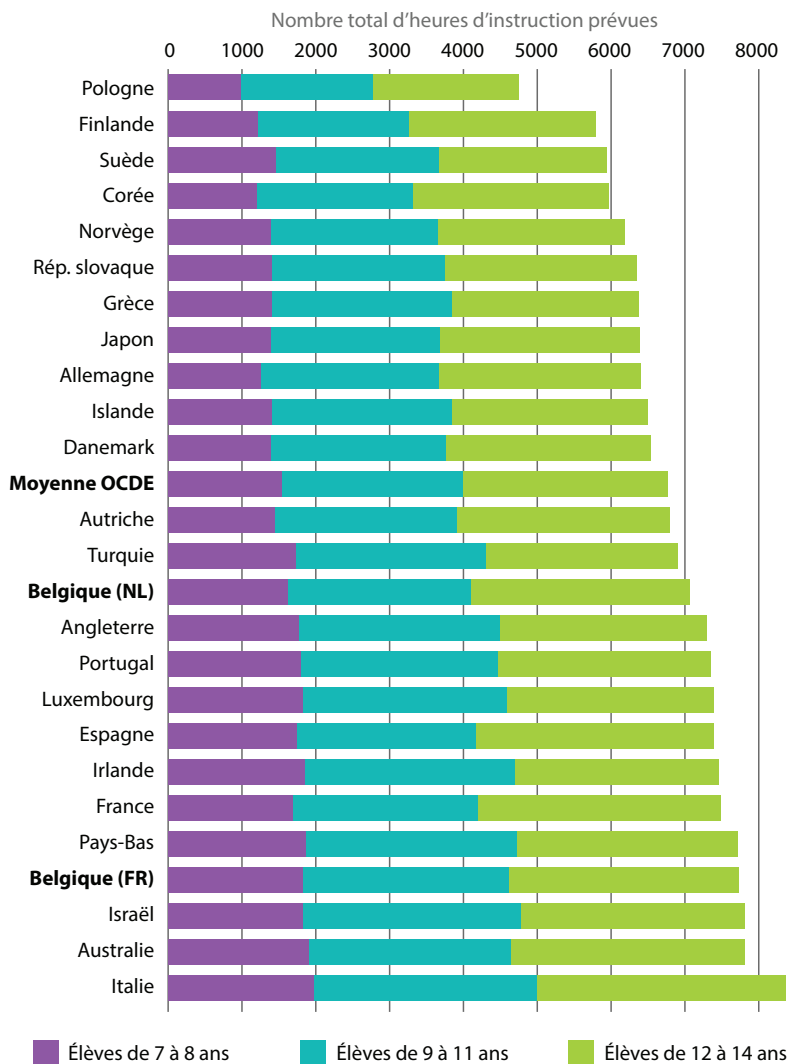
²³ Voir graphique page suivante.

²⁴ BO, ST., « L'école peine à trouver son rythme », *op. cit.*

²⁵ En 2008, le ministre Darcos avait déjà entrepris de supprimer l'école le samedi matin, et diminué le nombre d'heures hebdomadaires de vingt-six à vingt-quatre heures (chiffre inchangé lors de la réforme de 2013).

Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? ²⁶

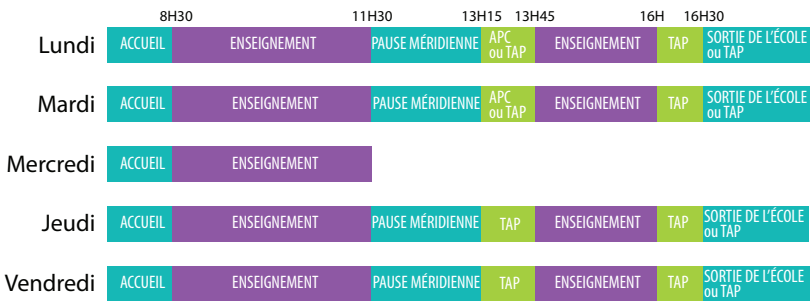
Dans les pays de l'OCDE, les élèves sont censés suivre en moyenne 6.732 heures de cours entre l'âge de 7 et 14 ans (chiffres 2009)



²⁶ BOUILLON, P., « La question de ce mercredi : nos élèves n'ont-ils pas trop d'heures de cours ? », *Blog Le Soir* : <http://blog.lesoir.be/salledesprofs/2011/10/21/la-question-de-mercredi-prochain-nos-eleves-nont-ils-pas-trop-dheures-de-cours/>

Toutefois, c'est la mise en place des activités pédagogiques complémentaires et des activités périscolaires qui a posé problème. Celles-ci représentent une charge supplémentaire pour les municipalités qui doivent embaucher davantage d'animateurs afin de prendre en charge les enfants. De plus, le niveau de qualification des animateurs est parfois jugé insuffisant. Enfin, les syndicats enseignants ont protesté contre le fait que cette réforme, censée réduire le temps de travail en laissant davantage de temps aux activités extrascolaires, ne réduisait pas pour autant le temps de présence à l'école.²⁷ À la suite de ces contestations, des aménagements ont été rendus possibles : il est désormais possible pour les écoles de concentrer les activités sur une après-midi, tout en conservant obligatoirement cinq matinées de classe par semaine. De plus, une école qui souhaiterait limiter la semaine scolaire à vingt heures et rogner sur les vacances d'été peut le faire, toujours avec l'obligation des cinq matinées par semaine. Toutefois, l'un des inconvénients majeurs est de créer un calendrier scolaire à plusieurs vitesses sur le territoire.²⁸

Le rythme scolaire hebdomadaire ²⁹



APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

²⁷ LECHENET, A., « Rythmes scolaires. Tout comprendre de la réforme », *Le Monde*, 28 février 2013 : http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/02/28/rythmes-scolaires-tout-comprendre-de-la-reforme_1840576_1473688.html

²⁸ BAUMARD, M., « Rythmes scolaires : comment le gouvernement prépare l'assouplissement », *Le Monde*, 25 avril 2014 : http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/04/25/comment-le-gouvernement-veut-assouplir-les-rythmes-scolaires_4407212_3224.html

²⁹ LECHENET, A., *ibidem*.

Toujours chez nos voisins, aux Pays-Bas cette fois, la gestion des écoles est décentralisée, ce qui permet à celles-ci de s'organiser comme elles l'entendent. La loi fixe toutefois comme exigence l'enseignement de 7 520 heures de cours en maternelle et en primaire, avec six semaines de vacances en été. Un projet-pilote a été lancé dans certains établissements visant à réduire la pause de midi pour permettre aux élèves de sortir vers 14 heures afin de se consacrer à d'autres activités après leurs heures de classe. En effet, les Pays-Bas disposent d'un large éventail de structures extra-scolaires pouvant les accueillir (sports, arts, activités éducatives). Ces centres ne sont pas que des garderies, ils organisent des activités visant à faire acquérir aux enfants « des savoirs non scolaires mais néanmoins pédagogiques »³⁰. Ce test semble concluant et ce système devrait se généraliser. Il est cependant coûteux : entre six et sept euros de l'heure, soit jusqu'à 8 500 euros par an. La fréquentation de ces centres est actuellement en régression et certains enfants se voient même contraints de rentrer seuls chez eux car leurs parents ne peuvent plus se permettre de payer ces activités. Malgré ce risque d'une éducation à deux vitesses, on estime que « le bon fonctionnement des rythmes scolaires aux Pays-Bas doit beaucoup à leur articulation efficace avec les rythmes de travail des parents. »³¹ En effet, les Néerlandais sont les champions d'Europe du travail à temps partiel, avec un taux de 49,8 % en 2013. Le temps partiel n'y est pas un frein à la carrière et il est courant que même les cadres ne prestent « que » trente-deux heures par semaine. On peut donc en conclure que « le succès du modèle néerlandais repose avant tout sur son articulation avec des structures d'accueil adaptées et avec l'organisation générale de la société »³².

D'autres éléments de comparaison peuvent être mis en évidence et, bien que l'on observe une grande variabilité entre les différents pays, certaines tendances se dégagent.³³ Tout d'abord, on remarque un allongement de la scolarité obligatoire dans plusieurs pays européens. En effet, dix pays ont avancé le début de la scolarité obligatoire, et treize ont allongé sa durée d'un ou deux, voire

³⁰ GOFFIN, B. et L'HOSTIS, C., « Rythmes scolaires : les Pays-Bas, un modèle ? », *Libération*, 31 juillet 2014 : http://www.liberation.fr/societe/2014/07/31/rythmes-scolaires-les-pays-bas-un-modele_1073589

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

³³ Site de l'Éducation nationale en France, « Rythmes scolaires : comparaisons internationales » : http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/fiche_thematique_depp_n_10_rythmes_scolaires_comparaisons_internationales_20121.pdf

trois ans dans le cas du Portugal. Le point commun est la volonté que tous les élèves obtiennent au minimum un certificat d'enseignement de base. Un autre point commun est l'augmentation du nombre de semaines dans le calendrier scolaire, pour atteindre de trente-huit à quarante semaines. Notons cependant que cette évolution vise plus à un meilleur étalement du calendrier scolaire qu'à une croissance du nombre d'heures de cours sur base annuelle. C'est le cas notamment de la Pologne (+ une semaine), de la République Tchèque (+ deux semaines) et de l'Italie (+ cinq semaines).

V. LE DÉBAT ET LES INITIATIVES ACTUELLES

Si la nécessité de mieux prendre en compte le rythme naturel de l'enfant semble une évidence, et si la plupart des pays européens ont récemment connu des modifications de leur calendrier scolaire, force est néanmoins de constater qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, les différentes propositions d'adaptation des rythmes scolaires sont à ce jour restées lettre morte.

Pourquoi ?

Malgré les remarques formulées en 1991 par la Commission des rythmes scolaires, les différentes suggestions se sont heurtées aux réticences de certains acteurs ou lobbies tels que les secteurs du tourisme et de l'Horeca, les employeurs, etc. La réorganisation du calendrier et des horaires scolaires dépasse en effet largement le cadre de l'école et suppose une réflexion plus large, dans laquelle s'inscrivent les intérêts des uns et des autres. Modifier les rythmes scolaires revient finalement à réorganiser l'ensemble de la société, ce qui n'est bien évidemment pas chose aisée.

“ Si la nécessité de mieux prendre en compte le rythme naturel de l'enfant semble une évidence les différentes propositions d'adaptation des rythmes scolaires sont à ce jour restées lettre morte. ”

Dans la Déclaration de Politique communautaire de 2009, le gouvernement avait manifesté son souhait de lancer une étude sur les temps et rythmes scolaires. Celle-ci n'a toutefois pas été menée, principalement pour des raisons budgétaires. Depuis, la question revient régulièrement sur les bancs parlementaires. Il s'agit, comme l'a souligné La Libre Belgique, d'un « dossier en panne depuis des années »³⁴.

En revanche, des projets en rapport avec les rythmes d'apprentissage ont été initiés afin de mieux exploiter le temps passé à l'école. Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement de 2009 à 2013, a estimé qu'il « y a[vait]

possibilité d'aménager l'organisation de la journée scolaire, dans une perspective plus large de lutte contre l'échec »³⁵ ; le but étant non pas de « travailler plus, ou moins, mais de travailler mieux »³⁶. Dix-neuf écoles ont ainsi été sélectionnées afin de faire partie d'un projet-pilote en rapport avec l'organisation du temps scolaire, les stratégies de remédiation et de tutorat, la durée des périodes d'apprentissage, etc, afin de récolter les leçons de ces expériences et d'« essayer les bonnes pratiques »³⁷.

Quelles sont les opinions des principaux partenaires en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Si la FAPEO est d'accord avec le fait que « la journée idéale s'étalerait de 9 heures 30 à 17 heures, avec, de midi à 15 heures 30, des activités récréatives, artistiques et sportives, puis après un goûter, la reprise des cours car les enfants ont

un pic de vigilance »³⁸, sa secrétaire générale Joëlle Lacroix se veut réaliste et reconnaît qu'il s'agit là d'une « utopie », car « cela signifierait de rallonger la journée tant des enseignants que des élèves. »³⁹

³⁴ BO, ST., « L'école peine à trouver son rythme », *op. cit.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ BOUILLON, P., *op. cit.*

³⁷ BO, ST., *ibidem.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

« Dix-neuf écoles ont été sélectionnées afin de faire partie d'un projet-pilote en rapport avec l'organisation du temps scolaire, les stratégies de remédiation et de tutorat, la durée des périodes d'apprentissage, etc. »

En se plaçant du point de vue des enseignants, la FAPEO rappelle le travail de préparation et de correction qu'ils doivent effectuer. Toujours selon Joëlle Lacroix, « si les enseignants pouvaient mettre à profit, au sein même de l'école, le temps que les élèves consacrent à de l'extrascolaire pour faire leurs préparations et corrections, on pourrait imaginer qu'à 17 heures ils auraient aussi fini leur journée de travail »⁴⁰. La CSC-Enseignement estime quant à elle que « désigner autrement la charge des enseignants est un sujet délicat et complexe surtout que la plupart des institutions scolaires n'ont aucun équipement permettant aux enseignants d'effectuer leurs tâches hors classe »⁴¹. La CGSP émet elle aussi d'importantes réserves : « Quand ils ont une fourche, si leur local est occupé, les professeurs [ont] des difficultés à trouver un local relativement calme, un accès à Internet, etc. pour préparer leurs leçons. Quand ces conditions ne sont pas réunies, ils préfèrent rester chez eux »⁴². On le voit, les craintes et les réticences sont bien réelles... Chez nos voisins français, le débat a d'ailleurs divisé la société, donnant lieu à certaines contestations sociales.

En janvier 2015, la ministre de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet, a initié le « Pacte pour un enseignement d'excellence »⁴³, grand chantier visant à renforcer la qualité de l'enseignement en Belgique francophone, en collaboration avec les différents acteurs de l'enseignement. Dans les différentes thématiques qui seront abordées dans ce cadre, la question des rythmes scolaires est citée.

La volonté politique de se pencher sur la question est donc bien réelle. Reste à voir néanmoins à quoi aboutira concrètement cette réflexion qui devra dans tous les cas être transversale.

“ *La volonté politique de se pencher sur la question est donc bien réelle. Reste à voir néanmoins à quoi aboutira concrètement cette réflexion qui devra dans tous les cas être transversale.* ”

⁴⁰ BO, ST., « L'école peine à trouver son rythme », *op. cit.*...

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*

⁴³ Pacte d'excellence : <http://pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2015/01/pacte-pour-un-enseignement-d-excellence.pdf>

CONCLUSION

La prise de conscience de l'importance des rythmes scolaires n'est pas neuve. Il a en effet été démontré que ceux-ci contribuaient à un meilleur apprentissage chez l'enfant. Cependant, si le monde politique en a pris conscience relativement tôt, parvenir à une réforme n'est pas chose aisée en raison des objections des différents secteurs : le tourisme, les entreprises... Réorganiser l'école revient finalement à réorganiser l'ensemble de la société. Si l'on souhaite y remédier à l'avenir, un consensus entre les différents secteurs, ainsi qu'une volonté politique forte, sont nécessaires. Le Pacte d'Excellence scolaire pourrait aller dans ce sens, mais le chantier est de taille.

“ *Le Pacte d'Excellence scolaire pourrait aller dans ce sens, mais le chantier est de taille.* ”

Toutefois, bien qu'elle se soit vue investie de nombreuses nouvelles missions au cours des vingt dernières années, rappelons que l'école ne peut pas tout... Il est primordial que les parents soient eux aussi attentifs au rythme de leur enfant. La FAPEO rappelle d'ailleurs certaines mesures simples : veiller à ce que l'heure de coucher le week-end ne soit pas trop en décalage avec le reste de la semaine, imposer une heure de coucher de façon à ce que l'enfant bénéficie d'horaires réguliers, etc. La qualité du sommeil est d'autant plus indispensable que « le sommeil favorise des fonctions mentales et psychiques telles que la mémorisation, l'organisation des informations acquises dans la journée, etc. »⁴⁴ Etienne Michel, directeur du Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SEGEC), rappelle quant à lui « la nécessité d'une véritable coéducation des jeunes à la fois par leur famille et l'école »⁴⁵. Selon lui, « les modes de vie des jeunes entrent fréquemment en collision avec les exigences scolaires » (ne pas savoir se lever car on a passé trop de temps sur les réseaux sociaux ou devant les jeux vidéo, sauter son petit déjeuner, etc.) « Il faut oser dire que l'absence de contrôle parental sur les rythmes de vie de certains adolescents peut être partie prenante des difficultés rencontrées par les élèves pour la poursuite de leur scolarité. Il y a des questions que l'école ne peut pas être seule à traiter. »⁴⁶

⁴⁴ *Le sens du rythme. Rythmes scolaires...*, op. cit.

⁴⁵ BO, ST., « L'école peine à trouver son rythme », op. cit.

⁴⁶ *Ibid.*

La réforme des rythmes scolaires est donc bel et bien à l'agenda... mais pour quand ? Pour l'instant, la volonté du politique est plutôt de se montrer attentif aux rythmes d'apprentissage au sein même de l'école plutôt que d'organiser une grande réforme des temps scolaires. Reste à voir si le Pacte d'Excellence s'attaquera à un chantier aussi pharaonique que la réorganisation du calendrier scolaire, et, avec lui, de notre société dans son ensemble.

BIBLIOGRAPHIE

1. Articles et monographies

- DELORMAS, F., « Le sommeil et les rythmes de l'enfant » :
<https://sommeil.univ-lyon1.fr/articles/cfes/sante/rythmenf.php>
- *Le sens du rythme. Rythmes scolaires, biologiques et psychologiques de l'enfant et de l'adolescent*, Bruxelles, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), Coll. « Les Analyses de la FAPEO », juillet 2008 :
http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/archives/sens_rythme.pdf
- LOCARD, E., « L'écolier et son sommeil » :
<https://sommeil.univ-lyon1.fr/articles/cfes/sante/ecolier.php>
- MOURAUX, D. , *Du rythme d'enfer au rythme d'enfant. Résultats de l'enquête auprès des familles sur le projet d'aménagement des rythmes scolaires*, Bruxelles, De Boeck, 1992.
- PEPIN, L., *Calendrier et rythmes scolaires dans l'Union européenne*, Bruxelles, EURYDICE : le réseau d'information sur l'éducation en Europe, 1995, p.5.
- NICOLAS, A., DONNAY, Y., CRAHAY, M. (dir.), *Pour une amélioration qualitative des rythmes scolaires*, Liège-Namur : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Département Éducation et Formation, Pédagogie théorique et expérimentale, Université de Liège - Département Éducation et Technologie, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, juin 2003.
- TESTU, F. et FONTAINE, R. , *L'enfant et ses rythmes : pourquoi il faut changer l'école ?*, Paris, Calmaan-Levy, 2001.
- CENTOFANTI, Ch., « Rythmes scolaires : «Sur le plan biologique, l'idéal c'est l'école le samedi». Entretien avec René Clarisse », *VOUSNOUSILS*, L'e-mag de l'éducation, 1er juin 2012.
<http://www.vousnousils.fr/2012/06/01/rythmes-scolaires-sur-le-plan-biologique-l%E2%80%99ideal-c%E2%80%99est-l%E2%80%99ecole-le-samedi-527968>

2. Presse

- BAUMARD, M., « Rythmes scolaires : comment le gouvernement prépare l'assouplissement », *Le Monde*, 25 avril 2014 :
http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/04/25/comment-le-gouvernement-veut-assouplir-les-rythmes-scolaires_4407212_3224.html
- BELGA, « Des résultats PISA encourageants selon Schyns », *La Libre Belgique*, 3 décembre 2013 :
<http://www.lalibre.be/actu/belgique/enseignement-des-resultats-pisa-encourageants-selon-schyns-529dfe98357004c37c85190d>
- BO, ST., « L'école peine à trouver son rythme », *La Libre Belgique*, 15 avril 2013.
- BOUILLON, P., « La question de ce mercredi : nos élèves n'ont-ils pas trop d'heures de cours ? », *Blog Le Soir* :
<http://blog.lesoir.be/salledesprofs/2011/10/21/la-question-de-mercredi-prochain-nos-eleves-nont-ils-pas-trop-dheures-de-cours/>
- GOFFIN, B. et L'HOSTIS, C., « Rythmes scolaires : les Pays-Bas, un modèle ? », *Libération*, 31 juillet 2014 :
http://www.liberation.fr/societe/2014/07/31/rythmes-scolaires-les-pays-bas-un-modele_1073589
- LECHENET, A., « Rythmes scolaires. Tout comprendre de la réforme », *Le Monde*, 28 février 2013 :
http://www.lemonde.fr/ecole-primaire-et-secondaire/article/2013/02/28/rythmes-scolaires-tout-comprendre-de-la-reforme_1840576_1473688.html

3. Autres

- COMMISSION DES RYTHMES SCOLAIRES, « Rapport final », déposé le 4 octobre 1991.
- PACTE D'EXCELLENCE :
<http://pactedexcellence.be/wp-content/uploads/2015/01/pacte-pour-un-enseignement-d-excellence.pdf>
- SITE DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN FRANCE, « Rythmes scolaires : comparaisons internationales » :
http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/07/fiche_thematique_depp_n_10_rythmes_scolaires_comparaisons_internationales_20121.pdf

Auteur : Elise Ottaviani

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises 45 - 1000 Bruxelles

T : 02/238 01 27

info@cpcp.be

© CPCP asbl - 2015